

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19 MARS 2019

Dossier complet le :

19 MARS 2019

N° d'enregistrement :

2019 - 3888

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT D'UN PARKING AU COLLEGE DU PUY CHABOT SUR LA COMMUNE DU POIRE-SUR-VIE (85)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville du Poiré-sur-Vie

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Madame Sabine ROIRAND, Maire

RCS / SIRET

2	1	8	5	0	1	7	8	1	0	0	0	1	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	Le projet comporte l'aménagement d'une aire de stationnement de 55 places, et de son accès depuis la rue du Puy Chabot (rue Buissonnière).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Commune du Poiré-sur-Vie porte le projet de réaménager et agrandir le parking près du Collège du Puy Chabot situé au Nord-ouest du centre-ville qui comporte actuellement 37 places.

Ce projet nécessite de réhabiliter le parking existant, de l'agrandir en créant des voies de circulation pour les cars ainsi que refaire la voie d'entrée (rue Buissonnière) vers ce parking, accessible depuis la rue du Puy Chabot. Il est à noter que, récemment, une aire de stationnement provisoire a été empierrée limitant la surface encore naturelle du site car les travaux de construction du restaurant scolaire du Collège et de l'Ecole élémentaire au Nord ont débuté occupant le parking existant.

4.2 Objectifs du projet

La Ville du Poiré-sur-Vie projette cet aménagement dans un contexte de réhabilitation générale du fonctionnement de la voirie et des stationnements sur le secteur du Puy Chabot. En effet, le parking de 37 places actuel est uniquement utilisé par les professeurs du Collège du Puy Chabot et la Mairie souhaiterait, en agrandissant ce parking à 55 places, une mutualisation des usages entre les stationnements du Collège du Puy Chabot ainsi que les usagers du complexe sportif de la Montparière au Sud, les soirs et les week-ends ou pendant les vacances scolaires.

De plus, ce projet a pour objectif d'offrir, aux heures de desserte scolaire, une meilleure aisance de circulation routière rue du Puy Chabot et une sécurisation des dessertes des élèves aux arrêts de cars et à l'arrêt-minute devant le collège. Le nouvel aménagement comportera, au delà des 55 places pour les véhicules légers, 6 quais-bus minimum pour les cars scolaires qui n'emprunteront plus les arrêts présents le long de la rue du Puy Chabot. L'arrêt-minute sera utile pour les parents qui ne stationneront plus sur la rue.

Enfin, ce projet s'accorde avec la restructuration du Collège, notamment celle de déplacer l'entrée du site du côté du futur parking.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La période des travaux souhaitée par la Ville du Poiré-sur-Vie se situe entre la mi-mai 2019 et la fin juillet 2019, soit 2 mois et demi maximum de chantier, limitant ainsi l'ouverture du collège aux élèves durant les travaux.

Les travaux porteront sur :

- les terrassements (suivant l'analyse du site actuel, ces terrassements pourront concerner juste la partie encore en pré ou plus largement l'aire empierrée récemment et l'ancien parking - une étude géotechnique sera menée d'ici la mi-mai 2019)
- la pose des réseaux Eaux pluviales
- la pose de l'éclairage public
- la pose des bordures et caniveaux
- la mise en place de la chaussée définitive
- la mise en place des trottoirs : empièrrement puis finition.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Avec le réaménagement de l'entrée du collège par la création d'un nouvel accès depuis le futur parking (en bout de ligne des quais-bus) sécurisant ainsi l'accès des enfants à la fois venant en cars, en voiture, en vélo et à pied.

Le nouveau parking aura un usage quotidien :

- en période scolaire : stationnements principaux du Collège et de l'Ecole primaire, les soirs, les week-ends et les vacances (par les utilisateurs du complexe sportif),
 - desserte sécurisée des enfants pris en charge par les transports scolaires,
 - lors de manifestations sportives (utilisateurs du complexe sportif),
- améliorant la situation actuelle de circulation et de stationnements sur la rue du Puy Chabot et les rues adjacentes.

Les arrêts de cars scolaires actuellement présents le long de la rue du Puy Chabot seront utilisés par les parents laissant leurs enfants, sans générer de problèmes de circulation comme c'est le cas actuellement lorsqu'ils s'arrêtent sur la rue.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'aménager un parking de plus de 50 places de stationnement est soumis à Permis d'aménager.

Ce projet n'est pas soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau étant donné la superficie collectée en eaux pluviales inférieure à 1 ha.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
le périmètre d'étude (et de PA)	3 909 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

20 rue du Puy Chabot
85170 LE POIRE-SUR-VIE

Coordonnées géographiques¹ Long. 01 ° 30 ' 48 " 527 Lat. 46 ° 46 ' 15 " 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune du Poiré-sur-Vie comporte une ZNIEFF : Vallée de la Vie et de la Micherie entre La Chapelle-Palluau et Le Poiré-sur-Vie (n°520616297). Le projet ne se situe pas dans cette ZNIEFF. cf. annexe
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune du Poiré-sur-Vie ne comporte pas d'Arrêté de Protection de Biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune du Poiré-sur-Vie n'est pas concernée par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune du Poiré-sur-Vie comporte un Monument historique inscrit : Le Château de la Métairie inscrit en 1988. cf. annexe Le projet n'est pas situé dans son périmètre de protection.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune du Poiré-sur-Vie n'a pas fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain a toujours été en partie occupé par un pré, sans usage particulier ; et pour la seconde partie, depuis les années 90, par un parking pour les professeurs du Collège. le site n'est donc pas sujet à être pollué ; il est éloigné du site recensé dans la BASOL (Fonderies VRIGNAUD) et connu sur la commune. cf. annexe
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune du Poiré-sur-Vie, dans son extrême partie Sud-est, fait partie de la zone de répartition du Lay via son bassin versant hydraulique ruisselant vers l'Yon. Le projet est situé au coeur de la ville qui n'est pas placé dans cette zone de répartition des eaux. cf. annexe
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune du Poiré-sur-Vie n'a pas référencée de captage d'eau destiné à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Château de la Métairie et son parc présent au Nord-est de la Commune est placé dans un site inscrit (85 SI 19) depuis 1972 sur ses 8,5 ha. Ce site n'est pas présent à proximité du projet. cf. annexe
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune du Poiré-sur-Vie n'est pas incluse dans un site NATURA 2000 ; le plus proche se situe à environ 26 km. cf. annexe
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune du Poiré-sur-Vie ne comporte aucun site classé au titre du Paysage. Le plus proche est situé sur la Commune de Bellevigny. cf. annexe

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit de l'aménagement d'un parking ne portant pas à consommation ou de prélèvement d'eau.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage n'est prévu. Le projet sera équipé d'un réseau de collecte des eaux pluviales avec un rejet dans le réseau existant rue des Blés d'or (au Nord).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est possible que cet aménagement soit excédentaire en terre ou en matériaux dû au décapage du parking et du sol pour la mise en oeuvre de la structure. Dans ce cas, l'entreprise en charge des travaux évacuera les excédents hors site, vers un lieu où ces matériaux seront stockés ou directement réutilisés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement d'un parking bitumé nécessite l'apport des matériaux de fonds de forme puis de finition (bitume).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'appuie pour un tiers sur une zone déjà occupée par une aire de stationnement bitumée ; pour un 2nd tiers, une nouvelle aire empierrée a été mise en oeuvre avec le début des travaux de construction du restaurant scolaire. Le dernier tiers (au centre), est un reliquat du pré ancien. Entouré de murs des propriétés voisines, il est sans lien avec des milieux naturels. Le projet n'est donc pas susceptibles d'engendrer des perturbations sur des milieux ou espèces biologiques d'intérêt remarquable, ni sur un corridor écologique. cf. annexe
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en milieu urbain, sans continuité écologique particulière avec des milieux écologiques particuliers et surtout éloigné de 26 km du site NATURA 2000 le plus proche. Il n'est donc pas susceptible d'avoir un impact particulier sur un habitat ou une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site. cf. annexe

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. précédente réponse
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en milieu urbain, aménagé au 2/3 en parking (définitif et provisoire) et pour un tiers, un reliquat du pré, sans usage particulier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'aménager un parking sans circulation de poids-lourds, sans industrie, sans entreprise à risques à proximité.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'aménager un parking et les risques naturels se limiteront au risque sismique principalement. cf. annexe
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'aménager un parking sans équipements sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic n'engendrera pas de trafic supplémentaire ; il permettra le report de circulation des cars et des voitures qui existe actuellement sur la rue du Puy Chabot, le stationnement des cars et l'arrêt des voitures au dépose-minute en sécurité pour les usagers et les élèves.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'agrandir et de réaménager un parking dans un secteur où une circulation des cars et des voitures est déjà existante et donc source de bruits (rue du Puy Chabot).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La voie de desserte au parking est déjà éclairée ; le projet prévoit cependant une réhabilitation de l'éclairage du futur parking en couvrant l'ensemble de l'aire de stationnement et des quais-bus. Les émissions lumineuses seront donc plus importantes dans ce secteur. L'éclairage sera programmé comme le reste des éclairages de la Commune.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les ruissellements des eaux de pluie seront captés par le réseau de collecte à mettre en place et dont le rejet s'effectuera dans le réseau communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parking et son accès vont être aménagés dans un secteur clos, où il existe déjà une aire de stationnement et une voie d'accès. Cet aménagement urbain va réhabiliter cet espace en arrière du Collège du Puy Chabot, et l'entrée depuis la rue va être rénovée sans porter atteinte au paysage urbain dans lequel il s'inscrit.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans un environnement urbain déjà bien installé en coeur de ville. cf. annexe

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est enclavé, dans une zone très urbanisée, occupant environ 3 000 m² sans lien avec d'autres projets existants susceptibles de cumuler des incidences sur des milieux extérieurs.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Etant donné la nature du projet et sa situation géographique, ce projet n'est pas de nature à avoir des effets de nature transfrontière.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour les incidences, les mesures prises en considération concernent la période des travaux : en réalisant un chantier entre la mi-mai et la fin juillet, le chantier limitera ses impacts (bruits, poussières, encombrement routier dû aux déplacements des camions,...) dans une période de fin de cursus scolaire, puis estivale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension et de réhabilitation du parking, et de sa voie d'accès (rue Buissonnière), est établi dans un secteur comprenant déjà très urbanisé comprenant une aire de stationnement au nombre de places inférieur. Ce projet de parking aura une incidence positive sur les conditions de desserte, de circulation routière et de sécurité pour les usagers et les élèves puisque ceux-ci ne descendront plus sur la rue du Puy Chabot comme aujourd'hui ; il n'aura pas d'impact notable sur des milieux naturels, sur les milieux physiques (relief, hydrographie...), sur les eaux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE 2. OCCUPATION DES SOLS AUTOUR DU SITE ÉTUDIÉ 3. ÉTAT EXISTANT 4. HISTORIQUE D'OCCUPATION DU SITE 5. PLAN DE COMPOSITION DU PROJET DE PARKING ET SA DESSERTE 6. EXTRAIT DU DOCUMENT D'URBANISME 7. MILIEUX NATURELS ET INVENTAIRES NATIONAUX 8. ZONES DE RÉPARTITION DES EAUX (ZRE) 9. RISQUES MAJEURS (RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES) 10. SITES INDUSTRIELS ET POLLUÉS 11. PAYSAGE 12. MONUMENTS HISTORIQUES

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Le Poiré-sur-Vie

le, 22 février 2019

Signature

Le Maire,
S. ROIRAND



